



MINISTÈRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

Abidjan, le 29 septembre 2025

COMMUNIQUÉ

Optimisation des investissements dans le secteur de la cimenterie

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie porte à la connaissance des opérateurs économiques que la Côte d'Ivoire, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique industrielle, a connu une expansion rapide et significative de ses capacités nationales de broyage de ciment ces dernières années.

Portée par les réformes ambitieuses du Gouvernement et les investissements réalisés par de nombreux acteurs industriels, la capacité installée du pays dépasse aujourd'hui 20 millions de tonnes par an, alors que la consommation intérieure est en dessous de 10 millions de tonnes.

Si cette progression a permis de renforcer la sécurité d'approvisionnement du marché national et de consolider la position de la Côte d'Ivoire comme hub régional, elle a également conduit à une situation de surcapacité structurelle, désormais en décalage avec les besoins réels de la demande intérieure.

Afin de garantir la rentabilité des investissements déjà réalisés et de préserver la qualité du ciment produit localement, le Gouvernement a décidé de retirer le secteur de la cimenterie du bénéfice des dispositions du Code des investissements.

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie encourage les opérateurs à développer de nouveaux projets dans la production d'autres matériaux de construction, tels que le verre, les carreaux et céramiques, le plâtre, les peintures, les sanitaires, le bois transformé et les matériaux composites.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire offre de nombreuses opportunités dans d'autres filières industrielles prioritaires, telles que l'agro-industrie, l'emballage, la chimie, la pharmacie, le textile-habillement, l'assemblage automobile, la plasturgie et la métallurgie. Elle demeure une destination privilégiée et compétitive pour l'investissement industriel, grâce à un environnement macroéconomique stable, à la disponibilité d'infrastructures modernes et à l'accès à un marché régional en expansion de plus de 450 millions de consommateurs.

En conséquence, le Ministère du Commerce et de l'Industrie invite les investisseurs à inscrire leurs initiatives dans la vision de diversification et de transformation structurelle du pays afin de bâtir une industrie ivoirienne plus diversifiée, compétitive et durable, moteur de croissance et de création d'emplois.

Souleymane DIARRASSOUBA

Immeuble Postel 2001, 18^{ème} étage
BP V 142/143 Abidjan Tél: (+225) 27 20 22 95 28
E-Mail: info@commerce.gouv.ci

 facebook.com/commerceindustrie225  www.commerce.gouv.ci